

## **Le Groupe SCOPELEC s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants en signant la Charte Relations Fournisseur Responsables**

**Le Groupe SCOPELEC a toujours été particulièrement attentif à entretenir de bons rapports vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants en privilégiant des relations commerciales équilibrées, dans le respect de la réglementation.**

**En signant la Charte Relations Fournisseur Responsables en présence de M. Pelouzet, médiateur national des relations inter-entreprises, et de M. Comet, préfet de région Midi-Pyrénées, le Groupe SCOPELEC envoie un signal fort en direction de ses sous-traitants et fournisseurs, partenaires et clients, et s'engage à maintenir des pratiques responsables dans un cadre de confiance réciproque.**

### **Le Groupe SCOPELEC : de l'entreprise sous-traitante de premier rang au rôle de chef de file**

*« Depuis 2000, le Groupe SCOPELEC a connu une croissance exponentielle, passant d'une PME régionale à un Groupe national, qui concourt à l'aménagement du territoire. Ce changement de statut a induit une professionnalisation des rapports vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants. En effet, le rôle du Groupe SCOPELEC a changé et est devenu aujourd'hui un véritable chef de file (ou tête de réseau) qui coordonne et redéploie les ressources internes et externes en vue de répondre aux besoins de ses principaux clients.*

*Signer la Charte Relations Fournisseur Responsables permet au Groupe d'affirmer son engagement vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, mais aussi de ses clients et partenaires. Il s'agit également de participer à l'organisation de la filière Télécoms aux côtés des opérateurs, et principalement Orange, dans un contexte de forts investissements et d'aménagement du territoire, ce qui représente des enjeux politiques et économiques fondamentaux. »*

Jean-Luc CANDELON, Président du Groupe SCOPELEC.

### **Le Groupe SCOPELEC : engagé dans une politique d'achats responsables**

*« Etre signataire de la Charte Relations Fournisseur Responsables entre dans la démarche plus générale de la Responsabilité Sociétale des Entreprises notamment à travers des achats responsables et des relations avec les parties prenantes. Le Groupe SCOPELEC a également ratifié la Charte de la Diversité et le Pacte de l'ONU, et veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs respectent des clauses contractuelles relatives au respect de principes d'éthique et de déontologie. »*

Anthony CARLETTI, Responsable QHSE & RSE du Groupe SCOPELEC.

Le Groupe SCOPELEC est une entreprise citoyenne qui a toujours mené une politique d'achats responsables comme en témoigne sa flotte de 2000 véhicules de constructeurs français.

*« Nous sommes en train d'adapter, à l'échelle du Groupe, la politique d'achats afin de favoriser les produits et services « Made in France » et qui respectent les critères de développement durable, notamment les circuits courts. Notre objectif est de faire évoluer les relations avec les fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée avec ces derniers. »*

Ilde PUGLISI, Directrice des Achats du Groupe SCOPELEC.

#### Chiffres clés :

- Une centaine de sous-traitants français pour le cuivre et la FTTH soit 52 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013 et 600 emplois (les intérimaires ne sont pas comptabilisés).
- 143 millions d'euros d'achats en 2013, dont 50 % sont réalisés par 60 fournisseurs.

## **A propos de la Charte Relations Fournisseur Responsables**

Créée en 2010, la Charte Relations Fournisseur Responsables compte aujourd'hui plus de 420 entreprises et organismes signataires, ce qui représente un volume d'achats de plus de 450 milliards d'euros. Cette charte a été signée par la plupart des opérateurs télécoms et par les principaux acteurs français sur le marché des télécoms.

La promotion et l'animation de la Charte Relations Fournisseur Responsables sont assurées par la Médiation Inter-entreprises, la Médiation des Marchés Publics et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Au travers de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'écosystèmes intelligents pour les grandes entreprises et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chacun.

Cette Charte est avant tout pragmatique, et définit un ensemble de pré-requis entre grands donneurs d'ordres et PME :

- l'équité financière,
- la collaboration entre grands donneurs d'ordre / PME,
- la maîtrise des taux de dépendances,
- le rôle des grands donneurs d'ordre dans leurs filières,
- les impacts sur le développement durable et la responsabilité territoriale.

Elle prévoit pour chaque signataire :

- la désignation d'un « Correspondant PME » pouvant être saisi par les fournisseurs en cas de conflits ou litiges ;
- la mise en place d'indicateurs de suivi ;
- le respect de la législation en vigueur : la Médiation Inter-entreprises analyse les CGA des entreprises adhérentes afin de les faire évoluer vers une mise en conformité avec les textes de la loi ;

- deux Comités de pilotage par an rassemblent les entreprises et organismes signataires : chacune d'entre-elles présente les avancées de son dispositif de mise en œuvre de la Charte sur le terrain.

Pour plus d'information sur la Charte Relations Fournisseur Responsables :

<http://www.redressement-productif.gouv.fr/mediation-interentreprises/charte-relations-fournisseur-responsables-0>

## À propos du Groupe SCOPELEC

Spécialisée dans la construction d'infrastructures de télécommunications, dans l'installation et la maintenance d'équipements téléphoniques et informatiques, et aussi dans le déploiement et la maintenance de réseaux d'énergie, la société SCOPELEC, créée en 1973 à Revel (Haute-Garonne), a développé, par opérations de croissance, son savoir-faire en réseaux et télécommunications au service des opérateurs, des équipementiers, des entreprises, des collectivités et du grand public. Avec un chiffre d'affaires de 230 millions d'euros en 2013 et 2360 salariés, l'entreprise implantée en France et dans les Dom-Tom, est un des leaders nationaux dans son domaine via ses filiales Scopelec, Sauge, Setelen, GMS, OSN Sud, DHT, ATDI, ETETP, Gobé, Géoptic et Lanux.

L'offre du Groupe s'articule autour de trois principaux métiers :

- Infracom : études, déploiement et maintenance des réseaux fixes et mobiles, pour les opérateurs et autres gestionnaires d'infrastructures télécoms,
- Syscom : études, déploiement et maintenance d'équipements et systèmes de communication pour les entreprises et les collectivités,
- Energie : études, déploiement et maintenance de réseaux d'énergie, d'équipements électriques pour les syndicats d'électrification, collectivités et entreprises.

Le Groupe SCOPELEC a pour tête de pont la société anonyme coopérative éponyme. Détenue à 65 % par les salariés, elle a été créée sous le statut SCOP (Société Coopérative et Participative). Le principal associé non salarié est SPOT SA, société financière de la Confédération Générale des SCOP. SCOPELEC, société tête du groupe, est organisée en conseil de surveillance et directoire dont le président est depuis 1992, Jean-Luc CANDELON.

Pour plus d'informations : [www.groupe-scopelec.com](http://www.groupe-scopelec.com)

**Renseignement complémentaire ou demande d'interview et de visuels,  
Contact Presse : Florence MILLET – 06 62 01 77 61 - [florence@millet-rp.fr](mailto:florence@millet-rp.fr)**